53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 45 19 NOVEMBRE 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Depuis plusieurs années, je suis dans le ministère paroissial et ne me suis plus occupé des méthodes de formation usitées dans les séminaires et collèges libres. Mais j'ai toujours pensé que, dans ces maisons, les *amitiés particulières* étaient condamnables et devaient être réprimées Or voici qu'aux vacances un de mes paroissiens, séminariste sur le point de prendre la soutane, m'affirme que l'un des principaux directeurs de son séminaire déclare que ces *amitiés* entre élèves. voire même entre professeurs et élèves, sont recommandables et utiles, presque nécessaires.

Le *moraliste* voudrait-il donner sa manière de voir sur cette question, qui me paraît assez importante ?

R. — Gardez votre manière de voir, et *si votre séminariste vous a fait un rapport exact,* ce dont je me permets de douter, priez spécialement pour le directeur dont vous parlez et pour ses dirigés, qui sont en danger d'expérimenter les tristes conséquences de la confusion faite entre les vraies amitiés et les amitiés particulières qu'à bon droit vous condamnez, car elles sont particulièrement dangereuses pour les grands séminaristes, non pas tant pour le présent que pour l'avenir

Il y a amitié et amitié ; il y a des amitiés louables et même nécessaires, et il y a des amitiés déprimantes et dangereuses. Pour les distinguer et échapper aux pièges de l'équivoque, il faut connaître tout d'abord la distinction des trois amours : l'amour *de pure sensibilité,* l'amour *spirituel* et l'amour *humain.*

1° L'amour *de pure sensibilité.* — C'est dans l'amour du chien pour son maître, qu'on trouve la plus aimable et la plus instructive manifestation de l'amour de pure sensibilité. Regardez le chien qui retrouve son maître après quelque temps d'absence : voyez comme il bondit de joie, comme ses yeux brillent, comme sa queue s'agite, et comment, s'il est grand chien, il se dresse sur ses pattes de derrière et présente son museau et sa langue, pour offrir à son maître ses baisers, comme un amoureux.

Quelle est la cause de tous ces phénomènes ? La petite cellule cérébrale qui porte l'image du maître, dans le cerveau du chien, est sous la dépendance du fluide nerveux qui rayonne du corps du maître, de telle sorte qu'en la présence de son objet, non seulement elle vibre elle-même, mais elle met en vibration tout le système nerveux du chien, depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue. Et comme la joie est le sentiment de la vie, la joie de cette vibration totale du système nerveux est la plus grande joie sensible qui soit, celle qui l'emporte sur toutes les autres ; le chien laisse sa gamelle, pour recevoir les caresses du maître.

2° Voyons maintenant l'amour *purement spirituel.* — Notre ange gardien n'a point de cerveau, point de nerfs, point de sensibilité ; est-il pour autant incapable d'aimer ? Non ; il aime en vérité, mais d'un amour purement spirituel qui est fait de deux éléments.

a) Il perçoit spirituellement la beauté de notre âme, beauté qui est l'élément fondamental de la beauté humaine, puisque notre humaine beauté est le rayonnement sensible de la vie ; les cadavres n'ont plus de beauté, ou n'en gardent un instant qu'à raison du reflet de la vie dont ils peuvent encore réveiller en nous le souvenir.

b) A la complaisance de sa volonté intelligente dans la contemplation de la beauté de notre âme, s'ajoute la joie de son action bienfaisante au service de son bien-aimé protégé. Notre ange gardien se complaît à nous vouloir et à nous faire du bien. Voilà la joie de l'amour purement spirituel.

3° *L'amour humain.* — L'homme n'est ni ange, ni bête, mais esprit incarné dans un corps qui ne fait qu'un seul être avec l'âme et non pas deux êtres accouplés, comme le cavalier et son cheval, ainsi que le pensait Platon et que trop de gens se l'imaginent encore aujourd'hui. Son amour est donc un amour composite, fait tout à la fois d'amour spirituel et d'amour de sensibilité. Et cet amour composite paraît bien être le chef-d'œuvre de la création, puisque la Trinité voulant donner la plus belle manifestation créée que nous connaissions de son amour divin, a choisi pour cela un cœur d'homme, le cœur du Verbe incarné, le Sacré Cœur.

Mais ici se réalise une fois de plus le vieil adage : *Corruptio optimi pessima.* L'amour humain, qui est le plus bel amour créé quand il est ordonné, c'est-à-dire quand ce qu'il a de sensible est au service et sous le gouvernement de ce qu'il a de spirituel, devient mauvais amour et amour néfaste, quand le spirituel y est au service du sensible. De cet amour désordonné où la passion commande à l'esprit, les poètes n'ont pas dit trop de mal, quand ils l'ont représenté comme la

source et la cause principale de la plupart des malheurs de l'humanité.

* *

Dans la bonne amitié, le spirituel commande et joue le rôle principal; dans l'amitié particulière, c'est le sensible qui a la primauté. Comment les distinguer et les reconnaître? On les reconnaît à leurs causes et plus encore à leurs effets.

1° On les reconnaît *à leurs causes.* Quand il apparaît que les motifs spirituels d'amitié, correspondance d'âge, de condition, de préoccupations, de services mutuels, ne justifient pas et n'expliquent pas les manifestations de l'amitié dont on doit juger, il devient évident qu'en pareil cas, l'amour de sensibilité n'est pas un simple amour d'accompagnement, mais qu'il est cause principale et dominante.

2° On les reconnaît surtout *à leurs effets.* Un amour de bonne amitié, où le spirituel dominait d'abord et commencé pour de bonnes raisons, peut dégénérer en amour où la sensibilité prend le commandement. On reconnaîtra l'emprise exagérée de la sensibilité aux signes suivants :

a) Préoccupation obsédante de l'image de l'ami, à tous les moments où l'imagination n'est pas prise par une autre image qui s'impose absolument. L'ami devient la cause de la plupart des distractions qui gênent le travail ou la prière de celui dont l'amitié devient trop sensible.

b) A l'obsession se joint bientôt une recherche désordonnée de la présence de la personne aimée.

c) On voit s'éveiller la jalousie d'affection, qui est la caractéristique de toute affection de sensibilité un peu développée. L'idée étant universelle, on peut avoir plusieurs amis ; l'image étant individuelle, on ne peut aimer qu'une seule personne, d'affection de sensibilité prédominante.

d) L'affection de sensibilité, dès qu'elle atteint un certain degré, mettant en vibration tout le système nerveux, amène inévitablement des excitations sexuelles.

Cette exagération de l'emprise de l'amour de sensibilité est fort peu à craindre, quand il s'agit d'étudiants de même âge et de même sexe vivant en famille et suivant comme *externes* les cours du même établissement. La diversité des impressions qui leur sont imposées par leur vie de famille, comme aussi par la vie de la rue, ne permet pas à leur affection sensible d'atteindre le degré d'intensité qui peut la rendre troublante. Bien plus, toutes les amitiés entre élèves externes de même âge et de même sexe, à moins de cas de perturbations maladives, sont à encourager, parce qu'elles répondent à un besoin de vie affectueuse qui, autrement, chercherait son emploi dans des liaisons prématurées et dangereuses avec des personnes d'un autre sexe.

Mais il en va tout autrement quand il s'agit d'amitiés *dans un internat.* La vie nécessairement enfermée et monotone d'un internat met dans tous les systèmes nerveux un état d'excitation habituel, plus ou moins accusé, qui prédispose aux exagérations de l'affection de sensibilité. De plus, cette exagération est favorisée par l'absence du jeu des affections de sensibilité familiales et des mille distractions qui enlèvent l'externe aux possibilités d'obsession de l'image de l'ami. En ces conditions, si les amitiés ne sont pas surveillées, si elles se nourrissent de fréquentes recherches de présence et d'images caressées de l'ami absent, au temps où l'on devrait travailler et prier, le désir de la joie sensible apportée par le fluide de l'ami présent, ou par les images de l'ami absent, donne le pas à la sensibilité sur la volonté spirituelle; cette joie sensible devient une jouissance désordonnée, cherchée pour elle-même, qui arrête tout progrès de la charité et qui, tant soit peu qu'elle s'intensifie, amène dans certains tempéraments des impressions troublantes.

Mais ces impressions troublantes ne sont pas le plus grand mal des amitiés particulières entre grands séminaristes. Le plus grand mal, le voici. Dans le séminariste habitué à la satisfaction de joie sensible cherchée dans ces amitiés, se développe le besoin de cette joie, tandis que diminue son pouvoir de gouvernement sur ses affections. Comment pourra-t-il alors, après quatre ou cinq années de complaisance en ces jouissances, ne pas souffrir de leur privation, quand il sera dans le ministère ? Alors les occasions de satisfaire ce besoin ne lui manqueront pas. Les enfants de Marie qu'il doit aimer spirituellement en tant qu'apôtre de Jésus-Christ, remplaceront l'ami du séminaire. Si dans ses amitiés de séminaire il a laissé la sensibilité prendre le pas sur le spirituel, comment pourra-t-il la gouverner et la défendre contre des attraits sensibles beaucoup plus forts? Il ne la gouvernera pas... et descendra assz rapidement jusqu'à l'affection charnelle.

Est-ce à dire que nous condamnions toute amitié entre séminaristes ? — Nullement ; mais les vraies amitiés ne sont pas exclusives, *particulières* au sens traditionnel du mot. Evidemment il y a des camarades auxquels on fait plus volontiers une confidence, auxquels on demande plus volontiers un service, avec lesquels on est plus lié par communauté d'origine, de condition, de pensée, de goût. Mais on peut prier et travailler sans être distrait par leur pensée, et passer plusieurs récréations sans les revoir ou plusieurs études sans aller frapper à leur porte. Ces bonnes amitiés seront d'un grand secours dans le ministère. Si même le séminariste qui avait de bons amis au séminaire, s'en trouve séparé plus tard, il fera bien de s'en chercher de nouveaux parmi ses voisins d'apostolat, car elle est vraie aussi du prêtre la maxime bien connue : *Vœ soli.* Malheur au prêtre qui n'a pas d'amis !

Q. — Un homme en état de péché mortel a-t-il perdu toute la valeur et les mérites de ses bonnes actions passées, faites en état de grâce ?

R. — La question serait mieux formulée ainsi : « Un homme en état de péché mortel a-t-il perdu

toute la valeur de ses mérites antérieurs ? » Il est inexact, en effet, de dire qu'on perd les mérites eux-mêmes. Les bonnes œuvres faites en état de grâce sont méritoires du ciel ; mais, le péché survenant, elles *deviennent* mortes pour le ciel, *opera mortificata.* Ce ne sont pas ces œuvres qu'on appelle *œuvres mortes :* celles-ci sont les œuvres bonnes faites en état de péché mortel et par conséquent ne comportant aucun mérite strict pour le ciel. Les premières sont les œuvres *mortifiées.* Les œuvres mortes ne sont pas et n'ont jamais pu être méritoires ; les œuvres mortifiées ont été méritoires, mais leur mérite ne compte plus actuellement : il n'est pas détruit tout à fait ; il demeure en puissance, c'est-à-dire dans l'acceptation de Dieu, mais il est comme un titre frappé d'opposition ou, si l'on veut, comme un organisme paralysé, capable de revivre.

Cette reviviscence des mérites est un des enseignements de l'Eglise Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Mais comme notre correspondant ne pose à son sujet aucune question, nous le renverrons simplement à notre article du 20 avril 1933, p. 248.

A la question posée aujourd'hui nous répondons : — Le péché mortel fait perdre aux mérites antérieurs toute leur valeur de *condignité* pour le ciel Ils demeurent acquis à l'âme et pourront revivre. En attendant, ils pourront obtenir, mais en *simple convenance,* des grâces actuelles préparant le retour de l'âme pécheresse à la grâce et, en même temps, la reviviscence de leur valeur méritoire *de condigno.*

Q. — Le curé peut dispenser ses paroissiens, pour une juste cause, du repos du dimanche, mais seulement pour des individualités et dans des cas particuliers. Il ne peut donc pas dispenser tous ses paroissiens en bloc. Mais s'il juge qu'il y a cause excusante et que par conséquent ses paroissiens sont excusés de l'observation de la loi, même sans dispense, ne pourrait il pas leur dire en chaire, par exemple : « Vous êtes autorisés à travailler à la récolte des foins (moissons ou vignes) en raison de... » ?

Cette formule serait, me semble-t-il, plus exacte que celle qui (étant beaucoup employée en fait) dirait : « *Je vous accorde la permission de travailler.* » Car ce n'est pas le curé qui donne de fait la permission (dispense), mais les circonstances qui excusent. Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — Evidemment le curé ne peut pas donner de dispense générale en vertu de ses pouvoirs propres. Mais quand il dispense les *moissonneurs* de sa paroisse, il reste dans les limites du cas particulier (can. 1245), car tous ses paroissiens ne sont pas moissonneurs. Ces cas particuliers sont nombreux, mais il y a certainement dans sa paroisse bien des gens pour former une catégorie en dehors de celle visée par lui. Comptez les femmes, les vieillards, les non agriculteurs, les enfants ayant dépassé l'âge de raison. Nous croyons donc que, moyennant une *justa causa,* telle que l'abondance de la moisson ou l'imminence du mauvais temps, le curé peut user alors de ses pouvoirs de dispense.

Mais votre seconde manière de raisonner est également bonne. Le *tantum incommodum* qu'il y aurait pour les fidèles à observer la loi les en exempte, sans qu'il y ait à recourir à une dispense proprement dite. Ils s'en dispensent eux-mêmes par *épikeia,* et si le curé s'en mêle, c'est pour vérifier que l'interprétation individuelle est correcte. Encore paraît-il souhaitable que cette intervention se produise toujours, soit pour éviter les interprétations trop larges, soit pour attester la vigilance du curé sur l'activité de ses paroissiens.

Q. — Le Père C., religieux d'une Congrégation exempte, vient passer quelques jours de repos dans une autre communauté de sa province. Par timidité il n'ose pas se confesser aux Pères de la maison. — Son confesseur habituel arrive ; il va le trouver ; celui-ci se récuse, arguant de son défaut de juridiction Le pénitent réplique : « J'ai reçu du P. Provincial le pouvoir de me confesser à tout confrère approuvé pour une de nos communautés. »

La juridiction pouvait-elle lui être donnée par son pénitent ? Le Provincial pouvait-il conférer à un simple religieux le pouvoir d'accorder la juridiction que le droit réserve aux supérieurs ?

R. — Notons d'abord que s'agissant ici d'une religion exempte, c'est le can. 875 qui s'applique. La juridiction peut venir du supérieur, et non pas nécessairement de l'Ordinaire du lieu, comme dans les autres cas.

Vous paraissez ensuite commettre une erreur de raisonnement. Vous semblez croire que la juridiction vous a été donnée par votre pénitent, agissant en son propre nom, en vertu d'un pouvoir exceptionnel qui lui aurait été donné, à lui simple religieux, alors que ce pouvoir est réservé par le droit aux supérieurs. — La situation nous paraît différente. Ce n'est pas votre pénitent qui vous a donné la juridiction dont vous aviez besoin, c'est votre Provincial lui-même. Il a usé d'un intermédiaire pour vous atteindre, c'est entendu. Pourquoi ne se serait-il pas servi d'un religieux, aussi bien que d'une feuille de papier pour vous écrire ? Appliquez à votre Provincial l'adage classique : *Qui mandat ipse fecisse videtur.* Votre pénitent est intervenu comme un simple mandataire. Sa personnalité est entièrement absorbée par celle du mandant. C'est ce dernier seul qu'il faut voir, et le Père Provincial, aux termes du can. 488, n° 8, est certainement un Supérieur, et même un des Supérieurs majeurs.

LITURGIE

Q. — L'*Ami* voudra-t-il commenter bientôt le décret de la S. C. des Rites du 11 mars 1936, qui permet de célébrer à de certaines conditions, le premier jeudi ou le premier samedi du mois, une messe votive de N.-S. Jésus-Christ, Grand Prêtre éternel ?

R. — Il n'est pas sans intérêt, en effet, de rechercher quels ont été ce que nous appellerons les *préludes* de la concession pontificale notifiée dans le décret allégué (dont nous avons donné le

texte p. 659), puis de préciser, d'une part, les conditions de cette concession, et, d'autre part, la qualité liturgique de la messe votive ainsi concédée.

I. Préludes de la nouvelle concession. — Le premier tiers du xx^e siècle a vu se multiplier les efforts de la piété chrétienne pour aider à l'œuvre capitale de la sanctification du clergé. Dès le 1^er juillet 1901, une *Ligue de sainteté sacerdotale* était fondée en France, et Pie X puis Benoît XV se plurent l'un et l'autre à la doter de privilèges et à l'enrichir de précieuses indulgences [1]. D'autre part, le Saint-Siège approuva et indulgencia plusieurs formules de prières que les fidèles eux-mêmes pourraient réciter à l'intention des prêtres [2]. Puis on publia des brochures, dans le but de rappeler sur ce point aux catholiques un devoir duquel, jusque-là, un trop grand nombre d'entre eux avaient paru ignorer la réalité ou, du moins, méconnaître l'importance [3].

Désireux de faciliter aux fidèles l'accomplissement de ce devoir, les Salvatoriens [4] de la résidence de Berlin prirent, il y a deux ans, avec la haute approbation de l'Ordinaire du lieu, l'initiative d'organiser chaque mois, à jour fixe, la récitation publique de prières pour la sanctification du clergé, tant séculier que régulier, de tout l'univers, et, à cet effet, ils firent choix du lendemain du premier vendredi du mois. Une fois lancé, le mouvement s'est propagé avec une étonnante rapidité : grâce au bienveillant appui des évêques, il s'est formé dans maints diocèses une véritable croisade de supplications communes en faveur de tous les clercs, aussi bien de ceux que les ordinations acheminent encore pas à pas vers l'autel, que de ceux qui sont déjà revêtus de l'incomparable dignité du sacerdoce catholique. A l'heure présente, cette croisade spirituelle compte près de quatre millions de membres.

Essayer d'assurer à celle-ci une extension et une efficacité plus grandes, n'était-ce pas le meilleur moyen d'entrer dans les vues qu'avait eues N. S. P. le Pape Pie XI en écrivant son encyclique *Ad catholici sacerdotii*, du 20 décembre 1935 ? Beaucoup l'ont pensé. C'est pourquoi, dans une supplique adressée à Sa Sainteté, le Supérieur Général des Salvatoriens a humblement demandé que, le premier jeudi [5] de chaque mois, dans les églises ou chapelles dans lesquelles se font, avec l'approbation de l'Ordinaire du lieu, des prières pour la sanctification des prêtres de tout l'univers, il fût permis de célébrer une messe votive unique du Grand-Prêtre éternel, Jésus-Christ.

II. Conditions de la concession. — Le 11 mars dernier, le Souverain Pontife a daigné octroyer *Urbi et Orbi* la faveur sollicitée.

Il est à remarquer toutefois qu'à l'instar de ce qui avait été réglé précédemment pour les exercices de piété en l'honneur du Sacré Cœur le premier vendredi du mois, les exercices de piété pour la sanctification du clergé doivent être faits dans la *matinée* du premier jeudi du mois, — et que, de plus, il y faut le *consensus respectivi Ordinarii*, c'est-à-dire, sauf meilleur avis, qu'il appartient à l'Ordinaire du lieu de déterminer ou d'approuver le mode et les prières de ces exercices.

Quant aux jours qui, dans le cas, ne se prêteront pas à la célébration de la nouvelle messe votive privilégiée, le décret que nous commentons les énumère de façon très précise. Ce sont uniquement : les jours de fête double de 1^re ou de 2^e classe; — n'importe quelle fête, vigile ou octave du Seigneur; i. e. non pas seulement toutes les fêtes, vigiles ou octaves du Verbe incarné, mais encore toutes celles qui ont pour objet principal et immédiat Dieu lui-même ou quelque mystère divin [1]; — la Commémoration de tous les fidèles défunts (2 novembre). La prohibition s'étend, en outre, aux 2, 3 et 4 janvier : chaque fois donc que le premier jeudi de janvier tombera un de ces trois jours, on ne pourra utiliser le formulaire de la messe votive *Juravit Dominus* du Christ-Prêtre, et il faudra y substituer la messe de l'octave de Noël, *Puer natus est nobis* [2]. Enfin, il est et demeure bien entendu que la concession dont il s'agit ne préjudicie en rien à l'obligation éventuelle de célébrer *juxta rubricas* soit la messe conventuelle, soit la messe de paroisse.

Bien qu'en principe la célébration privilégiée de la nouvelle messe votive soit attachée au premier jeudi de chaque mois, les évêques peuvent cependant, au besoin, permettre de l'anticiper ou de la reporter de ce jeudi, — sous les mêmes conditions et avec les mêmes privilèges, — au premier samedi du mois.

III. Qualité de la messe votive privilégiée du premier jeudi du mois. — Tout en accordant plus de facilité pour la célébration de la messe votive du Christ-Prêtre le premier jeudi [ou le premier samedi] de chaque mois que n'en accordent les Nouvelles rubriques du Missel (tit. II, n. 1 et 10) pour les messes votives privées ordinaires, le décret de la S. C. des Rites du 11 mars dernier ne spécifie pourtant nulle part que ladite messe doive être assimilée aux messes votives solennelles *pro*

[1] Cf. Beringer-Steinen, *Les indulgences*, 4e édit. franç., t. II, n. 323 (p. 347-348). — La fondation de cette ligue répondait par avance à l'une des préoccupations que devait manifester un jour Pie X dans sa célèbre *Exhortatio ad clerum catholicum*, du 4 août 1908.

[2] Cf. *Collectio precum piorumque operum...*, 1929, n. 317 et 318 (p. 313); — Beringer-Steinen, *op. cit.*, t. I, n. 549-551 (p. 291-293).

[3] Mentionnons entre autres : *La prière pour les prêtres dans la sainte liturgie*, par un professeur de séminaire (Avignon, Aubanel, 1927); — *Gebet und opfer für die priester*, par Dom J.-E. Mossong, O. S. B. (Baden, Kernach-Villingen, 1929); de ce dernier opuscule il a paru dès 1929 une traduction tchèque, et en 1932 une adaptation anglaise.

[4] Dans le langage courant, on désigne sous ce nom les religieux de la Société du Divin Sauveur.

[5] Voir dans l'*Ami* du 30 avril dernier (p. 295, col. 2) la raison du choix de ce jour.

[1] Cf. Callewaert, *De Breviarii romani liturgia*, n. 339, 1.

[2] Comparer les décisions de la S. C. des Rites relatives à l'incidence du premier vendredi de janvier à ces mêmes quantièmes (27 juin 1923, n. 4385, et 26 oct. 1923, n. 4386, ad 2).

re gravi et publica simul causa [1]. Du reste, eu égard aux jours qui en admettent la célébration, elle rencontre plus d'obstacles liturgiques que ces dernières messes [2].

Elle est donc à considérer comme une messe votive *privée*. En conséquence, qu'elle soit chantée ou simplement lue, il y faut au moins trois oraisons de rubrique, — sauf dans le cas où l'on y commémorerait un double majeur ou mineur occurrent, — et elle ne comporte ni *Gloria* ni *Credo*.

La préface est toujours celle de la Croix. Pour le dernier évangile, on observe, s'il y a lieu, les rubriques prescrivant de remplacer le prologue de S. Jean par l'évangile strictement propre à l'une des mémoires faites à la messe.

Q. — Au sujet de la prière *Sacrosanctæ*, nous avons eu entre confrères une discussion amicale, mais qui a été stérile, car chacun de nous est resté ensuite dans son opinion première. Je serais donc reconnaissant au liturgiste de l'*Ami* de vouloir bien dirimer la controverse.

1° Un certain nombre de confrères, et non des moindres, étaient d'avis que, pour s'assurer les précieux effets de cette prière, on devait, — même à l'office récité *privatim* hors du chœur, — la dire chaque fois qu'après une ou plusieurs heures canoniales on interrompait la récitation, et ils prenaient soin de faire remarquer que telle était la pratique suivie invariablement au chœur dans les églises bien réglées.

Quelques autres, au contraire, prétendaient que la prière *Sacrosanctæ* ne pouvait régulièrement et fructueusement se dire qu'une seule fois par jour, et cela à la fin de complies. A l'appui de leur affirmation, ils invoquaient ce qui, dans l'*Ordinarium divini officii* du Bréviaire romain, se lit au titre de cette même prière et au début de la rubrique relative à celle-ci, savoir : « Post divinum officium. — Cum *expletum fuerit* officium, laudabiliter dicitur sequens oratio... »

Lesquels faut-il croire sur ce point ?

2° Pour que l'efficacité du *Sacrosanctæ* soit certaine, est-il nécessaire de le réciter de suite après une heure canoniale, ou bien peut-il y avoir à la rigueur, entre la récitation de l'heure et celle de la prière, un plus ou moins grand intervalle de temps ?

Exemple : un prêtre qui, étant en voyage, a récité vêpres et complies dans le train qui le ramène, peut-il sans inconvénient différer jusqu'à son arrivée chez lui, le même soir, la récitation de la prière dont il s'agit ? — Le pourrait-il aussi dans le cas où, immédiatement après complies, il aurait dit les matines et les laudes du lendemain ?

R. — Ad I. Dans aucun document authentique émané du Saint-Siège il n'est stipulé que, pour sortir d'une manière immanquable l'effet qui lui est propre, — savoir : la rémission des fautes et des manquements survenus dans la récitation de l'office divin et imputables à l'humaine faiblesse [3], — la prière *Sacrosanctæ* [4] doive nécessairement être dite chaque fois qu'après une ou plusieurs heures canoniales la récitation est interrompue. Bien plus, du fait que, dans les deux expressions équivalentes : *post divinum officium* et *cum expletum fuerit officium,* alléguées de l'*Ordinarium divini officii* par quelques-uns des confrères de notre consultant, c'est le terme général *officium* qui est employé sans plus, on est, croyons-nous, en droit d'inférer que, pour bénéficier de la rémission susmentionnée, il suffit de dire le *Sacrosanctæ* après la récitation intégrale de l'office du jour [1].

Est-ce à dire que l'on fasse chose irrégulière, surtout au chœur, et d'ailleurs assez peu profitable, en récitant le *Sacrosanctæ* toutes les fois qu'après la récitation d'une ou de plusieurs heures canoniales on interrompt momentanément l'office ? Nullement. — D'une part, dans la répétition de cette prière au cours d'une même journée il n'y a absolument rien d'irrégulier, car on ne voit pas ce qui pourrait autoriser à attribuer une portée limitative aux expressions alléguées : *post divinum officium* et *cum expletum fuerit officium,* plutôt qu'aux expressions corrélatives : *ante divinum officium* et *antequam inchoetur officium,* qui concernent la prière préparatoire *Aperi* et se lisent à la première page de l'*Ordinarium divini officii.* Or, malgré ces dernières expressions, la plupart des auteurs de cérémonial [2] n'hésitent pas à admettre ou même à prescrire la récitation de l'*Aperi* chaque fois que l'on se réunit au chœur pour y célébrer quelque heure canoniale. — D'autre part, la fréquente récitation du *Sacrosanctæ* n'est pas sans produire d'effet ; elle procure plus probablement, au fur et à mesure, la rémission des fautes et manquements commis dans la partie de l'office divin après laquelle elle a lieu, « adeo, écrit Scavini [3] à la suite de Dens, ut defectus v. g. commissi in recitatione matutini, si post matutinum dicitur *Sacrosanctæ*, non coalescant cum defectibus quos postea eodem die quis committit in recitatione primæ, tertiæ, etc. »

Cela étant, on peut, avec les *Ephemerides liturgicæ* [4], tenir pour certain que chacun, — du moins dans la récitation de l'office en privé [5], —

[1] Cela, au contraire, avait été spécifié pour la messe du premier vendredi du mois. (Cf. S. R. C., 20 mai 1890, n. 3731, ad 1 ; 20 mai 1892, n. 3773).

[2] Comparer le présent décret avec les Nouvelles rubriques du Missel, tit. II, n. 3 et 11.

[3] « La faveur accordée, écrit Bernard, n'est pas une indulgence proprement dite, et la prière opère ici à la manière des sacramentaux. » (*Cours de Liturgie romaine, Le Bréviaire*, t. I, p. 244). — Cf. Mocchegiani, *Collectio indulgentiarum*, n. 368.

[4] On sait que cette prière doit être récitée pieusement à genoux, avec un *Pater* et un *Ave*. — Ceux-là seuls sont dispensés de la dire à genoux, qui en sont empêchés par une infirmité. (S. C. des Indulgences, 26 juillet 1855).

[1] Voir dans la présente réponse une citation de Minderer.

[2] Cf. Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, p. 173, n. 643 ; — de Herdt, *S. Liturgiæ Praxis*, t. II, n. 383 ; — Martinucci, *Manuale sacr. cæremoniarum*, 2e édit., lib. I. p. 239, n. 56 ; — Piller, *Manuale rituum*, p. 424 ; — Wapelhorst, *Compendium S. Liturgiæ*, 4e édit., p. 388 et 389 ; — Van der Stappen, *Tractatus de officio divino*, 2e édit., p. 412 ; — Coppin Stimart, *S. Liturgiæ compendium*, 3e édit., p. 129 ; — Hægy. *Manuel de Liturgie*, 14e édit, t. I, p. 513, 521 et 544 ; — Schober, *Cæremoniale missarum solemnium etc*, 2e édit, p. 343 ; — Menghini, *Le sacre ceremonie*, 5e édit., p. 99 ; — Callewaert. *Cæremoniale*, 2e édit., p. 204, n. 307.

[3] Cité par Mocchegiani, *op. cit.*, n. 366

[4] 1892, p. 225.

[5] Dans la récitation chorale, chacun doit s'en tenir à l'usage suivi dans l'église où elle a lieu. (Cf. *Ephem. liturg*, 1892, p. 226).

est libre d'adopter à son gré n'importe laquelle des deux pratiques, et que, ce faisant, il lui est encore permis d'en espérer pour lui-même l'obtention de l'effet spécial attendu [1].

Tel a toujours été, du reste, l'enseignement le plus commun [2].

« [Oratio *Sacrosanctæ*], dit Cavalieri [3], semel dicta sive post quamlibet horam seorsim, sive post omnes simul persolutas,... suum æque effectum sortitur. »

A son tour, Minderer [4] affirme « perinde esse sive oratio illa recitetur post illam horam in qua defectus est commissus, sive post aliam sequentem, sive post omnes et toto penso canonico persoluto ; quia omnes horæ sunt quoddam officium divinum [5], nec videtur Leonem X [6] unum præ alio intendisse. »

« Il suffit, notait un siècle plus tard le P. Maurel [7], de réciter la prière *Sacrosanctæ* une seule fois, à la fin de tout l'office, après complies, ayant intention d'obtenir la rémission des fautes commises pendant la récitation de l'office entier. Mais on peut la dire après chaque partie séparée : par exemple, après matines et laudes, après les petites heures et après complies. Dans ce cas, les fautes pardonnées sont les fautes commises pendant la portion de l'office récitée. Le Saint Père a lui-même donné cette explication. A Rome, l'usage suivi par les membres des Chapitres, comme à Saint Pierre, à Sainte-Marie in Cosmedin, etc..., est de réciter la prière *Sacrosanctæ* chaque fois qu'ils sortent du chœur [8]. »

Ad II. Plusieurs auteurs enseignent que, même s'il venait à s'écouler quelque intervalle de temps entre la récitation intégrale ou partielle de l'office divin et la récitation de la prière *Sacrosanctæ*, cette dernière n'en conserverait pas moins toute son efficacité propre [9]. Ainsi se vérifierait une fois de plus l'adage : *Quod differtur, non aufertur*. — En outre, suivant une opinion qui paraît probable, si, immédiatement après complies, on se mettait à réciter les matines et les laudes du lendemain, on pourrait fort bien se contenter de ne dire alors le *Sacrosanctæ* qu'à la fin de ces mêmes laudes [1].

« Quinimmo, écrit à ce double propos Minderer [2], licet [aliquis] illam orationem post intervallum aliquod, cum horæ jam fuerint persolutæ, recitet, lucrabitur tamen indulgentiam [3]. Item probabile est, si anticipando statim post completorium recitet matutinum et laudes, et postea subjungat præfatam orationem, quod illa unica oratione acquirat indulgentiam pro defectibus commissis *tum in officio correspondente illi diei, tum in matutino et laudibus pro sequenti die anticipatis*, cum forma concessionis in hoc nulla restrictione utatur. »

[1] Supposé un instant que, par impossible, la récitation du *Sacrosanctæ* ne produisît son propre effet qu'une seule fois, savoir, à la fin des complies, elle n'en aurait pas moins, faite après d'autres heures canoniales, la valeur qu'a toute prière, et, en tout cas, elle ne compromettrait en rien l'efficacité de la dernière récitation du jour : *Quod abundat, non vitiat*.

[2] Outre les auteurs dont nous donnons des extraits, voir entre autres : de Herdt, *op cit.*, t. II, n. 374 ; — Maugère, *Le Bréviaire romain commenté*, p. 392-393 ; — Mocchegiani, *op. cit.*, n. 365-370.

[3] *Opera omnia liturgica*, t. II, c. XI decr. III, n. 8.

[4] Cité par Mocchegiani, *op. cit.*, n. 367.

[5] Dans le langage courant, l'expression *aller à l'office* ne signifie point *aller assister ou prendre part à l'office entier du jour*.

[6] C'est ce pape qui a attaché à la prière *Sacrosanctæ* la faveur dont nous nous occupons.

[7] *Le chrétien éclairé sur la nature et l'usage des indulgences*, 12e édit., p. 149, note 1.

[8] Cet usage, évidemment, est fort louable. Il existe d'ailleurs dans presque toutes (sinon dans toutes) les églises où se célèbre l'office choral.

[9] Cf. Maugère, *op. cit.*, p. 393.

[1] Cf. Cavalieri, *loc. cit.* ; — Maugère, *loc. cit.*

[2] Cité par Mocchegiani, *op. cit.*, n. 367.

[3] « Tal concessione, est-il dit dans la *Raccoltà*, non è *propriamente indulgenza*, ma piuttosto *un compenso o supplemento dei diffetti commissi nella recita dell'officio*. » — Voir ci-dessus p. 725, col. 1, note 3.

Q. — Dans les *Orationes diversæ* du nouveau Missel romain, il existe deux formules pour l'oraison *A cunctis*. La seconde, — qui, en réalité, ne diffère de la première que par la suppression du nom de la Ste Vierge, — est précédée de cette rubrique ou indication : « Vel, si missa aut commemoratio fuerint de S. Maria. »

1° Pourriez-vous me citer des cas pratiques où se vérifierait l'hypothèse envisagée dans cette même rubrique ? J'avoue que je n'en vois pas. En effet : ou bien la messe de la Ste Vierge est de rite double, et alors elle exclut toute oraison commune, par conséquent l'oraison *A cunctis* ; ou bien cette messe n'est que de rite semi-double ou simple, et alors elle demande comme oraisons communes l'oraison *de Spiritu Sancto* et l'oraison *Ecclesiæ* ou celle *pro Papa*.

2° Ayant eu à réciter une *imperata* de la Ste Vierge à une messe exigeant déjà par elle-même l'oraison *A cunctis*, des confrères se sont demandé comment faire. S'appuyant sur la rubrique rapportée ci-dessus, certains d'entre eux ont cru devoir faire usage de la formule abrégée de l'*A cunctis*, et ainsi rien ne les empêchait plus d'ajouter en dernier lieu l'oraison impérée. D'autres, au contraire, considérant que la rubrique susdite parlait d'une *commémoraison* et non d'une oraison votive de la Ste Vierge, — or toute *imperata* est une oraison votive, — ont pris, sans y rien omettre, la première formule de l'oraison *A cunctis* ; mais ils ont supprimé ensuite l'oraison impérée.

Qui a eu raison ?

R. — Ad I. Dans aucune des deux hypothèses qu'envisage la rubrique ou indication particulière citée par notre consultant il ne peut être question de l'oraison *A cunctis* comme « oraison de rubrique ». De vrai, lorsque, soit à une messe de la Ste Vierge, soit à une messe autre, mais dans laquelle il est fait commémoraison spéciale de la Ste Vierge, on doit, pour parfaire le nombre normal d'oraisons exigé par le rite, ajouter quelque oraison commune complémentaire, ce n'est jamais à l'oraison *A cunctis* que l'on recourt à cette fin, mais bien, comme le marque le Missel, à l'oraison du Saint-Esprit, puis, s'il y a lieu, à l'oraison *Ecclesiæ* ou à celle pour le Pape. (Cf. Missel : Rubr. gén., tit. IX, n. 9 et 15 ; Nouv. rubr., tit. VI, n. 1, 8°). D'autre part, à la messe de chacune de

celles des féries [1], des vigiles [2] ou des octaves [3] auxquelles les rubriques du Missel assignent comme deuxième oraison une commémoraison commune [4] de la Ste Vierge [5], la troisième oraison est obligatoirement, d'après ces mêmes rubriques, l'oraison *Ecclesiæ* ou celle pour le Pape. (Cf. Missel : Rubr. gén., tit. IX, n. 3, 6, 9; Nouv. rubr., tit VI, n. 1, 1°, 2°, 4°, 7°).

Cependant, même à ces messes, — à moins de quelque obstacle particulier prévu par les rubriques, — l'oraison *A cunctis* pourrait figurer parfois à titre d'*oraison votive,* au sens large ou strict de l'expression [6]. Chaque fois donc que, soit à une messe de la Ste Vierge, soit à une messe contenant une commémoraison (spéciale ou même commune) de la Ste Vierge, le célébrant ajoute, *salvis rubricis,* l'oraison *A cunctis,* parce que v. g. prescrite par l'Ordinaire du lieu ou bien encore comme oraison votive de simple dévotion, il est obligé pour cela d'utiliser de cette même oraison la formule modifiée [7], telle qu'elle se présente *2° loco* dans le nouveau Missel romain [8]. Il en serait de même si, à une messe basse de rite simple avec mémoire de deux fêtes occurrentes, également de rite simple [9], et oraison commandée *de Beata,* le célébrant voulait réciter en cinquième lieu l'oraison *A cunctis,* à titre d'oraison votive de pure dévotion.

Ad II. Une règle liturgique bien établie, et d'ailleurs parfaitement rationnelle, veut que, si, dans une même messe il se rencontre deux oraisons identiques [10], le changement nécessaire [11] de formule porte non sur celle de ces deux oraisons qui est à dire avant l'autre, mais uniquement sur cette dernière. (Cf. S. R. C., 7 sept. 1816, n. 2572, ad 17 ; 14 août 1848, n. 3071).

[1] I. e. aux féries de l'Avent et à celles du temps pascal.

[2] I. e. aux vigiles non privilégiées autres que celles de la Ste Vierge et de la Toussaint. — A la messe de la vigile privilégiée (de 2e classe) de l'Epiphanie, la commémoraison spéciale de S. Télesphore est suivie d'une commémoraison commune de la Ste Vierge.

[3] I. e. à toutes les octaves, sauf à celles de Pâques, de la Pentecôte, de Notre-Dame, de la Toussaint.

[4] « Commemorationes, écrit de Herdt, aliæ sunt speciales, ratione officii currentis... ; aliæ communes, quæ, dum ritus semiduplex vel simplex plures exigit orationes, deficientibus specialibus, secundo et tertio loco adduntur. » (*S. Liturgiæ Praxis,* t. I, n. 70). — Cf. Brehm, *Synopsis...*, p. 244.

[5] La formule de cette commémoraison commune varie selon les différents temps liturgiques de l'année.

[6] Cf. Brehm, *op. cit.*, p. 260 et 278; — Callewaert, *Cœremoniale in missa privata...*, 2e édit., p. 123, n. 158.

[7] Dans l'*Ordinarium divini officii* du nouveau Bréviaire romain, la même formule d'oraison se retrouve au suffrage abrégé des saints, pour les jours où l'on fait l'office ou une commémoraison spéciale de la Ste Vierge.

[8] Cf. *Ephemerides liturg.*, 1927, p. 305, 6; 1929, p. 557, n. 6.

[9] V. g. si, le 1er septembre, on célébrait une messe votive privée autre que celle de la Ste Vierge et que celle de tous les Saints, on y ferait mémoire d'abord de S. Gilles, abbé, puis des SS. Douze Frères, martyrs.

[10] Sont censées identiques les oraisons : *a)* dont le texte, soit quasi intégralement, soit tout au moins quant à la formule de demande, se compose des mêmes mots ; — *b)* ou bien dont, comme dans les deux oraisons des suffrages *Concede quæsumus* et *A cunctis,* l'objet est exactement le même.

[11] Cf. Rubriques générales du Missel, tit. VII, n. 8.

Le principe qui sert de base à cette règle s'applique évidemment *a pari* au cas d'espèce que, présentement, nous avons à résoudre. A la vérité, il serait étrange qu'au cours de la messe une oraison quelconque eût à subir dans sa teneur l'influence d'une autre oraison subséquente : c'est en sens contraire que, s'il y a lieu, doit normalement s'exercer l'influence. Par conséquent, lorsque l'oraison de rubrique *A cunctis* est suivie, immédiatement ou non, d'une *imperata* de la Ste Vierge, l'oraison *A cunctis* doit être maintenue dans sa forme primitive, et donc avec la mention expresse de Notre-Dame. Quant à l'oraison commandée de la Ste Vierge, elle est à omettre purement et simplement *in casu.* Les auteurs, en effet, s'accordent à enseigner qu'à la messe, le célébrant ne saurait, après avoir dit l'oraison de rubrique *A cunctis,* prendre comme oraison *ad libitum* celle d'un saint dont, dans l'oraison précédente il a déjà demandé nommément le suffrage [1] : la troisième oraison ferait alors, en réalité, double emploi avec la deuxième. Or qui ne voit que, dans le cas envisagé par notre consultant, il y a à éviter un double emploi analogue [2] ?

[1] Cf. da Carpi, *Kalendarium perpetuum*, p. 249, IV ; — de Herdt, *op. cit.*, t. I, n. 70, 6° ; — Brehm, *op. cit.*, p. 253, *c)*.

[2] Cf. *Periodica...*, juin 1935, p. 108*.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

La Question juive, à propos de quelques livres récents

La persécution dont les Juifs sont l'objet en Allemagne depuis quelques années a ramené l'attention mondiale sur la « Question juive ». Cette question, certes, est complexe. Mais, du point de vue qui peut intéresser les lecteurs de l'*Ami*, deux principaux aspects doivent en être retenus : l'aspect politique et international, l'aspect religieux et chrétien.

Au point de vue politique et international, il faut constater un fait : la race juive incarne un exemple unique au monde, celui d'une entité démographique déracinée de son cadre initial et naturel, éparpillée dans le monde entier, et ayant cependant conservé ses caractéristiques ethniques, sa race, sa religion et, en partie, ses mœurs. Elle s'est ainsi trouvée incorporée à nombre de nations. On peut se demander si, nonobstant la persistance des caractères ethniques, raciques et religieux, l'incorporation est suffisamment réalisée pour que le sentiment national et patriotique ne soit pas, chez les Juifs, inférieur à celui des autres races fusionnées dans le même cadre qu'eux.

Au point de vue religieux et chrétien, il faut constater l'antagonisme de la religion juive avec la religion chrétienne, celle-là niant précisément ce qu'adore celle-ci. Mais cet antagonisme est-il tel que l'Église ne doive avoir à l'égard du Juif qu'appréhension et hostilité doctrinale, ou peut-elle espérer le retour d'Israël au bercail du souverain Pasteur des âmes ?

1. — **La Question juive** [1] est un ouvrage auquel ont collaboré vingt-six auteurs de talent. En voici l'objet, exposé par l'un d'entre eux, M. Henri Charliet :

« Ce livre a été inspiré par un sentiment que nous appellerons, si vous le voulez bien, le sentiment de la Solidarité Humaine, à l'occasion de la persécution des Israélites allemands par les hitlériens. A les analyser, nos sentiments n'étaient pas identiques... Mais tous, nous nous disions : Les Juifs allemands sont considérés comme indésirables par le Reich uniquement parce qu'ils sont Juifs ou considérés comme tels. Y a-t-il donc une contradiction entre la sécurité d'un Etat et la présence de Juifs sur son territoire ? Voyons ce qui se passe chez nous, en France. Le Juifs vivent, nombreux, sur notre sol Mettent-ils en danger l'unité nationale ? Ne compte-t-on pas parmi eux des militaires héroïques, de grands savants, de grands philosophes, de remarquables industriels et commerçants ? Si nous prouvons que les Français juifs peuvent parfaitement cohabiter avec les autres citoyens français, nous ne serons pas loin de prouver par analogie que les Juifs allemands peuvent parfaitement cohabiter avec les autres Allemands » (p. 210).

Tout le recueil procède de cet esprit. Les auteurs se sont appliqués à « exposer avec impartialité l'activité que les Israélites ont eue dans tous les domaines pour rendre leur patrie, la France, plus prospère, plus heureuse, plus grande. » L'ouvrage se complète de quelques biographies de grandes familles ou personnalités, exemples vivants des idées exposées par les collaborateurs Ainsi, « par cette œuvre collective » on pense avoir déterminé « comment, depuis tant de générations, les Israélites ont bien servi la famille française dont ils font partie, au point qu'on ne pourrait les en séparer sans la meurtrir dangereusement » (p. 12).

A coup sûr, l'étude la plus intéressante du recueil est l'*Ame Juive,* par Elie Faure, homme de lettres. L'auteur y veut analyser la psychologie et les tendances de cette âme. Quelques traits saisissants, mais dont nous voulons croire la justesse très approximative, sans quoi nous serions en garde contre les tendances de l'âme juive. Surtout, beaucoup d'exagérations et d'erreurs, en ce qui concerne l'interprétation du message du Christ et les vues sur « le royaume des cieux » qu'il a voulu établir sur terre. — Au point de vue religieux, étude toute d'érudition superficielle et d'une insuffisance doctrinale déconcertante. — Au point de vue national et politique, étude qui aboutit à détruire la bonne impression laissée par les autres chapitres du recueil : « Si la liberté politique, écrit M. Faure, est seulement possible dans le cadre de la patrie dont l'organisation la garantit par la loi et par la force, et si la liberté morale est seulement possible hors du cadre de la patrie, c'est le Juif qui nous montre comment on peut, en même temps, jouir des avantages matériels que dispense la patrie et des avantages spirituels que révèle sa négation. En somme, il a trouvé moyen d'utiliser du même coup la patrie extérieure des autres et sa patrie intérieure à lui. » Et c'est ainsi qu'aux heures des bouleversements sociaux, « il est toujours au premier rang, à la fois pour ruiner le vieil édifice et pour désigner le terrain et les matériaux de celui qui doit le remplacer » (p. 97). Perspectives qui, sur le plan national et sur le plan international, ne sont pas faites pour inciter les autres citoyens à une confiance sans restriction.

[1] *La Question juive,* in-4° de 225 p., 50 f. (2e édit. 20 f.) ; Librairie Lipschutz, 4, Place de l'Odéon, Paris 6e.

2 — Cette défiance à l'égard des Juifs a existé de tout temps ; c'est le phénomène social de l'*Antisémitisme,* dont Bernard Lazare a étudié les origines, l'histoire et les causes en un ouvrage qui n'a pas vieilli et qui vient de paraître en son édition définitive par les soins de M. André Fontainas [1].

Bernard Lazare, qu'on a appelé « l'enfant terrible du Judaïsme », a voulu faire œuvre objective et impartiale. M. Fontainas, dans l'étude qui sert de préface, précise l'idée directrice de l'ouvrage :

« Le Chrétien se comporte, en présence du Juif, comme devant un monde inconnu ; la conception qu'il s'en forme est d'ordre plutôt mystique qu humain. Le Juif a rempli sa mission en préparant les temps chrétiens, — ce Juif conventionnel, le déicide ! — Ce que chez le Juif le Chrétien ne réussit pas à s'expliquer, c'est la permanence de sa joie, son optimisme, son amour de la vie ; c'est qu'il ne dissimule pas que l'attriste l'idée de mourir ; c'est qu'il place son espoir dans l'avenir, dans la venue du Messiah. Il n'a pas, en effet, comme le Chrétien, le sentiment de l'immortalité, mais de la continuité. Il fût demeuré strictement individualiste, si pour se défendre, pour se conserver, il n'eût pas été obligé d'acquérir une vertu nouvelle, la solidarité. Le Chrétien a démoralisé le Juif en l'abaissant à n'être plus qu'un trafiquant, qu'un usurier et à se taire pour éviter d'être persécuté, à se faire petit. Souvent son besoin de gagner, de garder la paix engendrait, avec la méfiance, la ruse ou la résignation...

Tout Juif, même l'ouvrier, raisonne sa foi, l'examine ; sa croyance ne s'asservit ni à un dogme, ni à un prêtre. Le talmudisme prépare au libre examen. Si le Juif se rallie plus facilement aux données de la science, ce n'est pas qu'il soit plus intelligent ; il n'a pas d'obstacle à vaincre, il n'a pas à rejeter des siècles de métaphysique ; au contraire, il ne reconnaît d'autre supériorité que celle du savant.

La destinée du Juif est admirable de résistance et d'affranchissement intellectuel. Un libre esprit ne peut que se laisser conquérir à la fierté d'être Juif ; il comprendra en quoi, pourquoi il l'est.

Mais, contre-partie amère, si, malgré les iniquités qui l'accablent, malgré la tristesse des humiliations muettes, les communautés israélites restent des réservoirs de vertus morales et d'optimisme, la facilité d'adaptation chez ceux qui s'assimilent, a fait d'eux trop souvent des satisfaits, à leur tour tyranniques, égoïstes et grossiers. L'amour de l'or a corrompu les plus prospères, autour desquels un peuple esclave s'empresse. Tandis que le Juif pauvre et persécuté demeure, en dépit de sa souffrance, attaché à la terre, en Russie, en Galicie, les enrichis ou acceptent l'idée du cosmopolitisme, ou de s'assurer une patrie nouvelle en Palestine. Or, que le Juif accède au sionisme, qu'il croie même se libérer en se convertissant au christianisme, le tuf, le roc ne s'altère jamais ni ne s'anéantit chez le Juif :

[1] Bernard Lazare. *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes* Edition définitive Etude d'André Fontainas. Deux vol. in-12 de 298 et 293 p., 20 f. — Editions Jean Crès, 158, avenue de Suffren, Paris 15e. (La première édition est de 1894).

amour de la vie, croyance en la beauté ou en l'excellence de la vie, absolue incroyance en l'immortalité de l'âme. Le Juif participe à l'œuvre de libération humaine, s'il reste lui-même, s'il garde sa personnalité, s'il développe en lui ses qualités les meilleures, les plus nobles » (p. 35).

C'est bien là l'idée directrice de l'ouvrage de Bernard Lazare. C'est l'aveu de cette double tendance qui fait le fond de l'âme juive : *particularisme :* où qu'il soit, le vrai Juif garde toujours la caractéristique de sa race ou plutôt de sa nation ; et *universalisme,* facilité d'adaptation, tout au moins chez ceux qui ont su, pour reprendre l'expression de M. Elie Faure, utiliser la patrie extérieure des autres. L'absence de dogme et l'incroyance, chez beaucoup du moins, à l'immortalité de l'âme ajoutent encore, au point de vue religieux et chrétien, à la complexité du problème juif. Réduit à ces grandes lignes, telles que nous les trouvons chez des auteurs israélites ou favorables aux Israélites, on ne peut nier que ce problème apparaît hérissé de difficultés.

La question de l'usure au moyen âge est bien secondaire en face de ces données générales. Elle n'est qu'un épisode, qui doit forcément rentrer dans le cadre de la question juive, mais qui peut facilement prêter à l'exagération en sens divers. Ce qui est vrai — et Bernard Lazare l'expose en un chapitre magistral de son premier volume, — c'est que les Juifs n'ont pas inventé l'usure. En s'adonnant au commerce après leur dispersion, ils suivirent une loi générale qui est applicable à tous les colons : sauf le cas où il va défricher une terre vierge, l'émigré ne peut être qu'artisan ou négociant, car il n'y a que la nécessité ou l'appât du gain qui puisse le contraindre à quitter le sol natal. Les Juifs, en arrivant dans les cités occidentales, n'ont pas agi autrement que les Hollandais ou les Anglais fondant leurs comptoirs. Néanmoins, ajoute l'auteur, « ils en vinrent assez vite à se spécialiser dans ce commerce de l'or qu'on leur a si vivement reproché depuis, et au XIVe siècle ils sont avant tout une tribu de changeurs et de prêteurs ; ils sont devenus les banquiers du monde. C'est eux que l'on charge de créer des banques de prêts populaires, c'est eux qui deviennent les prête-nom des seigneurs et des bourgeois riches, et cela était fatal, étant donné la conception particulière de l'or qu'avait l'Eglise et les conditions économiques qui dominèrent en Europe à partir du XIIe siècle. » Les canons de l'Eglise, en effet, proscrivaient le prêt à intérêt. Et cependant les conditions sociales étaient telles que l'usure était inévitable : les synodes n'y pouvaient rien changer. Les Juifs, qui à cette époque appartenaient en majorité déjà à la catégorie des commerçants et des capitalistes, profitèrent de la situation économique des peuples et de l'impossibilité où était l'Eglise de les atteindre pour délit d'usure, et c'est ainsi qu'ils furent conduits à exercer un métier décrié, mais nécessité : en réalité, conclut B. Lazare, « ils ne furent pas cause des méfaits de l'usure, dont était coupable l'ordre social lui-même » (p. 182). Nous ajouterons seulement qu'ils en furent les profiteurs empressés.

Le tome II est bien plus intéressant au point de vue des problèmes actuels, puisqu'il considère les Juifs désormais émancipés et placés, par la loi, dans la société exactement sur le même pied que les autres citoyens. Malgré ce nivellement légal, l'antisémitisme demeure.

Une rapide analyse de ce fait permet à Bernard Lazare de conclure :

« Nous pouvons réduire les diverses variétés de l'antisémitisme à trois : l'antisémitisme chrétien, l'antisémitisme économique, l'antisémitisme ethnologique... Les griefs des antisémites sont des griefs religieux, des griefs sociaux, des griefs ethnologiques, des griefs nationaux, des griefs intellectuels et moraux. Pour l'antisémite, le Juif est un individu de race étrangère, incapable de s'adapter, hostile à la civilisation et à la foi chrétiennes, immoral, antisocial, d'un intellect différent de l'intellect aryen et, en outre, déprédateur et malfaiteur » (p. 74).

En étudiant chacun de ces griefs, l'auteur fait — assez équitablement, semble-t-il — la part du vrai et la part de l'exagération.

Race étrangère, le peuple juif ? — Pas précisément : « Il n'y a pas de races ; mais il existe des peuples et des nations ; ce qu'on appelle improprement race n'est pas une unité ethnologique, mais c'est une unité historique, intellectuelle et morale. Les Juifs ne sont pas *ethnos,* mais ils sont une nationalité, ils sont de types variés, cela est vrai, mais quelle est la nation qui n'est pas diverse ? » (p. 109). C'est précisément parce que le Juif n'est pas encore assimilé aux autres peuples qu'il n'a pas cessé d'être une nation, que leur cosmopolitisme n'a pas préservée des attaques nationalistes. Ne pouvant par ailleurs garder l'unité nationale entre eux, ils ont gardé farouchement l'unité religieuse, et les nationalistes de tous pays ont facilement trouvé que « le seul exemple de ces sans-patrie séculaires était mauvais et qu'ils détruisaient par leur présence l'idée de la patrie, c'est-à-dire chaque idée spéciale de la patrie » (p. 148 149).

Bien plus, l'individualisme des Juifs les a poussés au premier rang des révolutionnaires. Les Juifs ont toujours cru « que la justice, la liberté et l'égalité pouvaient être les souveraines du monde » ; ils se sont crus « spécialement missionnés pour travailler à ce règne » (p. 175). C'est là, aujourd'hui du moins, l'idée messianique pour eux non encore réalisée. Ainsi comprenons-nous plus facilement pourquoi les Juifs furent mêlés à tous les mouvements révolutionnaires et y prirent une part active. Mais, ici encore, il convient de ne pas exagérer leur rôle. S'ils ont été à côté des révolutionnaires, des destructeurs de l'idée chrétienne et de l'ancienne conception de l'Etat chrétien, il n'est pas exact d'en faire les uniques responsables de l'éclosion de l'esprit moderne. L'évolution, la révolution se seraient produites sans eux, quoique peut-être moins rapidement. Enfin, il faut noter que là où les Juifs ne sont plus soumis à des lois d'exception, la haine religieuse qu'ils pouvaient professer à l'égard des institutions chrétiennes « a disparu dans les mêmes proportions qu'a disparu la haine du Chrétien contre le Juif » (p. 212).

Ce qui subsiste, à un degré plus aigu que jamais, c'est l'antisémitisme *au point de vue économique.* On fait un grief à l'or juif d'avoir été conquis sur le chrétien, par le dol, par la fraude,

par la déprédation, par tous les moyens et principalement par les moyens condamnables. Il faut bien reconnaître, comme en témoigne l'histoire de l'usure au moyen âge, que les conditions sociales de cette époque ont avili le Juif dans l'exclusive pratique du commerce et de l'usure. A cette époque, Bernard Lazare reconnait que « le vol, la mauvaise foi devinrent les seules armes dont il lui fut possible de se servir » (p. 232). Or. une telle disposition d'âme ne peut être supprimée du jour au lendemain. Mais, « cette âme d'esclave, le Juif la perd tous les jours, en même temps que s'effacent un à un les souvenirs de son abjection » : « Dans l'Europe occidentale, si, par atavisme, les Juifs d'une certaine catégorie, les Juifs marchands et les Juifs agioteurs, sont encore cauteleux, roués, enclins à la tromperie, ils ne le sont pas sensiblement plus que les agioteurs et les marchands chrétiens rendus peu scrupuleux par l'habitude du trafic » (p. 232). Si cette affirmation de B. Lazare peut, dans son ensemble, être présentement retenue, il faudra cependant, pour rester dans les limites de la vérité, y ajouter une restriction : c'est que la proportion des financiers et des commerçants dans le monde juif est incomparablement plus considérable que dans le monde chrétien. Et ce fait doit entraîner, pour nous, de sérieuses réflexions... Là où nous pouvons suivre notre auteur sans hésitation, c'est dans l'explication psychologique et morale des succès juifs : non seulement leur supériorité, fruit d'une pratique séculaire du commerce et de la finance, mais encore leur esprit de solidarité et d'entr'aide.

L'auteur conclut son ouvrage en montrant que « le capitalisme chrétien » travaille à sa propre ruine en attaquant « le capitalisme juif », car il fait le jeu du socialisme et du communisme toujours grandissants et qui, dans leur révolution économique et sociale, emporteront l'état de choses actuel.

3. — Un publiciste et romancier belge, M. Pierre Goemaere, a édité un livre intéressant sur l'état actuel du mouvement sioniste en Palestine, **Quand Israël rentre chez soi**[1]. Cette publication n'apporte rien de bien nouveau pour éclairer le conflit judéo-arabe, dont les dernières manifestations accusent l'acuité toujours de plus en plus grande. L'*Ami* a déjà entretenu ses lecteurs de l'essentiel en cette matière (voir 1929, p. 772 ; 1936, p. 510). On trouvera cependant chez M. Goemaere quelques indications utiles sur les progrès de civilisation matérielle réalisés par les Juifs immigrés en Palestine, notamment dans la nouvelle cité de Tel Aviv. Mais la brochure de M. Max Marin, dont nous allons bientôt parler, est bien plus complète à cet égard.

Une longue introduction, *Regards sur le Juif* (p. 1-74), s'attache à réfuter les griefs des chrétiens contre les Juifs et à préciser le secret de l'indestructibilité de la race juive. Sur le premier point, M. Goemaere est resté dans les lieux communs et apporte des réponses qui, pour être pleinement acceptables, devraient être plus nuancées. Il se révèle ici bien inférieur à B. Lazare et surtout moins objectif. Sur le second point, il en vient au mystère, mystère de pérennité, voulu par Dieu lui-même, la destinée du peuple d'Israël *étant une part du mystère de Dieu sur la terre* (p. 26). Du point de vue chrétien, cette remarque ne manque pas de profondeur, parce que la persistance du peuple juif est une sorte de confession vivante de la réalité de l'œuvre rédemptrice accomplie par le Christ. Mais, une fois faite cette constatation fondamentale, il n'est pas défendu de rechercher quelles raisons ethniques, morales, psychologiques, religieuses, favorisent la réalisation de cette pérennité ; or M. Goemaere a négligé complètement cet aspect de la question.

4. — Avec le petit livre de M. Max Marin, **Le retour d'Israël**[1], nous abordons plus directement l'aspect religieux et chrétien de la question juive. L'auteur, s'inspirant d'une idée émise par le cardinal Billot dans son étude sur *La Parousie*, suppose que la fondation d'un « Foyer national » juif en Palestine sous l'égide de la Société des Nations, base du regroupement d'Israël et du futur Etat juif, est le prélude de la conversion en masse du peuple juif, conversion spécialement annoncée par S. Paul au chap. XI de l'Epître aux Romains. C'est à l'examen de ce « prodigieux retour d'Israël » qu'il convie ses lecteurs juifs et chrétiens ; et il émet le vœu « qu'après tant de siècles d'incompréhension, de méfiance et de haine, la charité du Seigneur rapproche enfin leurs cœurs et leurs âmes pour les unir dans la divine Jérusalem » (p. 15).

La brochure se divise en deux parties : la malédiction d'Israël, le retour d'Israël.

Israël n'a pas su comprendre la voix des Prophètes : interprétant en un sens matériel les prédictions relatives à la royauté messianique, il a méconnu Jésus et son œuvre : « Tout ce qui avait fait la grandeur du peuple hébreu : le sacerdoce, le Temple, les holocaustes, la pureté doctrinale, la sainteté, la magnificence du culte prophétique, la puissance miraculeuse, tout cela lui était retiré pour être donné en plénitude au nouveau peuple élu, au Peuple Chrétien qui, obéissant à l'ordre reçu, multiplierait les temples par toute la terre, dont les prêtres de toute race, de toute langue, de toute nation, offriraient en tous lieux la divine Victime » (p. 43).

Mais la malédiction ne durera pas toujours. L'auteur rappelle les « promesses divines » faites jadis par les prophètes et surtout par S. Paul. Les Juifs reviendront un jour au bercail. *Ils reviennent !* Le mouvement sioniste est le prélude de ce retour. L'auteur fait une description enthousiaste du progrès matériel réalisé en Palestine par les Juifs immigrés, par le « retour d Israël. » Mais pour le chrétien il s'agit avant tout de voir le retour d'Israël à la foi du Christ. Avec complaisance, M. Marin énumère tous les faits contemporains qui lui paraissent être les premiers indices de la conversion future et totale : « Ce qui est surtout symptomatique, c'est l'état d'esprit d'Israël vis à-vis du Seigneur Jésus, état d'esprit qui montre une évolution considérable dans leurs idées. Alors qu'il n'y a pas si longtemps, dans

[1] Pierre GOEMAERE *Quand Israël rentre chez soi* In-12 de 186 p., 12 f. belges. — Bruxelles, Goemaere, Imprimeur du Roi, 21, rue de la Limite.

[1] In-12 de 104 p. avec 19 photograv. et une carte hors-texte, 7 f. 50 Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

leurs prières quotidiennes, ils vouaient les chrétiens aux pires châtiments et que le Talmud contenait d'épouvantables insultes au Christ, les Juifs d'aujourd'hui tiennent un tout autre langage. Non seulement les passages insultants pour le Sauveur sont laissés en blanc dans les nouvelles éditions de la Mischna et de la Ghémara, mais c'est avec un respect profond que beaucoup d'entre eux et non des moindres parlent de « leur prophète Jésus. » Et M. Marin d'attester la largeur et la liberté d'esprit avec laquelle beaucoup de Juifs regardent aujourd'hui avec faveur la personne même du Christ.

5. — L'idée centrale de l'étude de M. Marin devient l'idée unique du livre de Erik Peterson, **Le Mystère des Juifs et des Gentils dans l'Eglise** [1]. Dans cette étude, l'auteur rencontre Léon Bloy, dont *Le Salut par les Juifs* s'inspirait également du chap. XI de l'Epître aux Romains. Peterson renoue ici avec la tradition patristique. Son commentaire suit le texte de S. Paul depuis le moment où l'Apôtre aborde cette grande question : Comment le peuple juif, que Dieu a en toute vérité élu, peut-il ne plus être le peuple élu ? Paul rappelle les vues de Dieu sur son peuple ; il montre la culpabilité d'Israël et ses conséquences. L'Eglise succède à la Synagogue, non à la manière dont une institution temporelle en remplace une autre sur le même et unique plan historique, mais parce que l'Eglise du Verbe de Dieu achève surnaturellement l'élection dont la Synagogue avait été investie. Il s'agit donc, au fond, du mystère de l'Eglise, que Peterson a traité suivant la voie particulière de S. Paul ; et il s'agit aussi de l'existence et du rôle du peuple juif, au sujet duquel sont rappelées les vérités essentielles : *Ecclesia ex Judæis et Gentilibus.*

6. — C'est à tous ces problèmes à la fois qu'a voulu toucher, dans un ouvrage de vulgarisation qui connaît grand succès, M. Oscar de Férenzy, **Les Juifs, et nous Chrétiens** [2].

Dans l'Introduction, l'auteur explique comment il a été amené à concevoir et à publier son livre :

« Des écrivains de grande notoriété ont écrit, sur la question juive, des ouvrages remarquables, mais qui, le plus souvent, s'adressent à des milieux érudits ; ils sont, de ce fait, peu accessibles au « Français moyen » qui risque d'être le plus souvent influencé par la littérature malfaisante sortie des officines antisémites. Il n'a ni le loisir ni la possibilité de contrôler les faits qu'on lui affirme. Il ne soupçonne même pas l'ignorance, la mauvaise foi, le mercantilisme qui, bien souvent, se dissimulent derrière les phrases sonores par lesquelles on accuse les Juifs de vouloir nous asservir et nous manger. Et comme il est rare qu'on n'ait pas connu soi même quelque mauvais Juif — ce n'est pas ce qui manque, hélas ! — on n'est que trop porté à généraliser et même à imputer à la race et à la religion juives les défauts d'un seul.

A une époque où tous les bons Français s'attachent à l'œuvre si nécessaire du redressement national, il importe de dire très haut que ce redressement est conditionné par la paix religieuse et la collaboration de toutes les forces spirituelles de la nation, que ce serait une faute impardonnable de compromettre cette œuvre de redressement en la faisant dévier vers l'antisémitisme. Ce modeste livre n'a qu'un but : démontrer l'erreur et le caractère antichrétien de l'antisémitisme. » (P. 21-22).

Presque tout le livre est consacré à la réfutation des reproches adressés aux Juifs. Laissons de côté les griefs concernant leur croyance religieuse, considérée en opposition avec la foi chrétienne. M. de Férenzy commence par affirmer, sur le témoignage de savants compétents, juifs et catholiques, la parfaite innocuité du Talmud. Nous ne pouvons le suivre sur ce terrain, où il semble bien qu'il soit en contradiction avec ce que dit des corrections apportées au Talmud M. Max Marin, avec les citations qu'en donne M. Vernet, le savant professeur des Facultés libres de Lyon, dans l'article *Juifs et Chrétiens* du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, t. II, col. 1689-1691. Quoi qu'il en soit, ce chapitre serait à refaire.

Pour réfuter l'affirmation que les Juifs poursuivent le but d'une hégémonie mondiale, l'auteur montre que les antisémites n'ont pas hésité à inventer des faux pour accuser les Juifs sur ce point : « Cela ne suffit-il pas pour démontrer à quel point ils manquent d'arguments vrais, de preuves réelles, et l'accusation de ruse, d'hypocrisie, d'imposture qu'ils lancent contre le peuple juif ne se retourne-t elle pas contre eux ? » — La réflexion est juste, mais combien serait-elle plus efficace si M. de Férenzy s'était appliqué à analyser l'âme juive, comme l'a fait Bernard Lazare, afin de réduire à ses justes proportions l'influence des Juifs dans la marche et les évolutions du monde. Sans doute, en attaquant à faux, on perd la partie devant les gens instruits ; mais en concluant à l'opposé, à l'inexistence de tout grief, on compromet également la défense de la vérité.

Sur le reproche si souvent adressé aux Juifs de vouloir gouverner par la franc-maçonnerie, il nous semble que l'auteur a mieux saisi le véritable aspect de la question. Certes, un Juif n'est pas nécessairement franc-maçon. On peut dire, on doit même affirmer, que les enseignements authentiques de la Synagogue vont diamétralement à l'opposé des principes de la franc-maçonnerie. Mais tous les Juifs ne sont pas fidèles à cet enseignement, tout comme les catholiques ne sont pas tous fervents et pratiquants. Aussi convient-il de ne pas attaquer les Juifs francs-maçons comme Juifs, mais uniquement comme maçons. On doit cepen-

[1] Erik PETERSON. *Le Mystère des Juifs et des Gentils dans l'Eglise,* suivi d'un *Essai sur l'Apocalypse.* Préface de Jacques Maritain. In 12 de 102 p., 10 f. (Collection « Courrier des Iles »). Paris. Desclée, de Brouwer et Cie. — Dans l'*Essai sur l'Apocalypse,* c'est l' « esprit de l'Eglise apostolique » que Peterson cherche à définir. L'idée de la « manifestation du Christ » domine l'interprétation qu'il donne des grands symboles du texte de S. Jean. Cette idée inspire également sa conception du destin et du devoir des chrétiens. « Pour être « manifesté » dans sa foi, le chrétien n'a d'autre voie que celle de la souffrance. Ainsi le christianisme n'apparaît pas à Peterson une « carrière confortable. » Mais la « grande tribulation » décrite dans l'Apocalypse doit s'achever par le cantique de Moïse et de l'Agneau (Apoc., XV, 3 4).

La première étude est traduite en français par MM. E Kamnitzer et P. Corps, la seconde par M G. Massonlard.

[2] Oscar DE FÉRENZY *Les Juifs, et nous Chrétiens.* Préface du T. R. P. Devaux. Supérieur général des Prêtres de N.-D. de Sion. In-12 de XII 250 p., 12 f. Paris, Flammarion.

dant reconnaître qu'au berceau de la Maçonnerie il y eut de nombreux Juifs, et que les tendances mêmes des Loges reflétèrent les divers aspects de l'esprit juif. Nous ne pouvons entrer sur ce point en de longues considérations, mais Bernard Lazare lui-même n'hésite pas à dire ici ce qu'il sait être vrai *(op. cit.,* t. II, p. 196-197), et bientôt Léon de Poncins nous apportera des faits extrêmement troublants, qui ébranlent singulièrement la position de M. de Férenzy.

De Bernard Lazare, M. de Férenzy a relevé l'accusation portée contre les Juifs de se trouver toujours au premier rang des révolutionnaires. M. de F. pense s'en tirer en disant qu'il ne peut être ici question que des Juifs mécontents devenus, par les mauvais traitements subis, de mauvais Juifs, des Juifs révoltés. Mais, par lui-même, « le Juif est respectueux de l'ordre social, là où il trouve lui-même dans l'ordre social le minimum de bien-être qui conditionne l'existence ; il est sociable, tolérant, respectueux des croyances d'autrui dans la mesure où l'on se montre sociable et tolérant à son égard et également respectueux de sa religion » (p. 1*2). Et cependant, Bernard Lazare avait écrit : « J'ai fait voir... comment les Juifs furent de ceux qui préparent la révolution par la pensée, et de ceux qui la traduisent en acte. On m'objectera qu'en devenant révolutionnaire, le Juif devient le plus souvent athée et qu'ainsi il cesse d'être Juif. Ce n'est que d'une certaine façon, en ce sens surtout que les enfants du Juif révolutionnaire se fondent dans la population qui les entoure et que, par conséquent, les Juifs révolutionnaires s'assimilent plus facilement ; mais, en général *les Juifs, même révolutionnaires, ont gardé l'esprit juif,* et s'ils ont abandonné toute religion et toute foi, ils n'en ont pas moins subi, ataviquement et éducativement, l'influence nationale juive » (p. 204). « Donc, le Juif prend part à la révolution et *il y prend part en tant que Juif, c'est-à-dire tout en restant Juif* » (p. 208). Il eût mieux valu pour la thèse de M. de Férenzy réduire à ses justes proportions la part prise par les Juifs dans les révolutions politiques et sociales, comme l'avait fait B. Lazare, qui avait mis la vraie réponse à côté de l'objection.

Plus redoutable peut-être est l'objection tirée de l'influence prépondérante prise par les Juifs dans la vie publique de l'Etat. Le P. Bonsirven a bien situé l'objection : « Les Juifs ne peuvent que vivre au sein d'autres nations ; or ils veulent tout à la fois rester eux-mêmes et se mêler aux affaires des nations qui les hébergent ; et étant donné leurs capacités supérieures, ils ne tardent pas à conquérir une influence et une place très disproportionnées à leur nombre ; s'ils représentent le un pour cent de la population, ils arrivent facilement à se ménager le trente pour cent de la puissance, dans le domaine de la finance, du commerce, de la presse, de la politique : ce sont les résultats auxquels ils étaient arrivés en Allemagne et qu'ils possèdent encore en d'autres pays. » (Cité par de Férenzy, p. 193). — M. de F. résout l'objection en distinguant le Juif, citoyen français, auquel il est difficile de refuser, s'il le mérite, l'accès aux situations sociales, et le Juif immigré, pour lequel une législation s'impose. Tout d'abord, le Juif immigré ne se fera-t-il pas naturaliser français ? Mais il convient de reprendre de plus haut la mise au point nécessaire. Une réplique des plus sérieuses nous semble avoir été faite à la solution proposée par M. de F., réplique bien logique si l'on se souvient du caractère individualiste toujours persistant dans le peuple juif :

« Chrétiens, nous sommes aussi Européens, membres de sociétés occidentales, et, considérée sous ce point de vue, la question juive revêt un autre aspect... Il n'est question ni d'antisémitisme ni de xénophobie, mais... le danger s'amplifie (de remettre nos destinées aux mains juives) d'autant que ce peuple porte partout son malaise de transplanté, qu'il heurte ses innéités à des conditions de vie, de culture, incompatibles avec ses tendances originelles. Son rôle de dissolvant n'est pas volontaire, il est mécanique comme l'intervention d'une force contraire parmi les forces convergentes ; il opère le plus naturellement du monde parce qu'à chaque problème posé, l'intelligence juive apporte la solution orientale en opposition avec notre solution occidentale. Toutes les vertus des Juifs, toute leur bonne volonté, tout leur désir sincère de servir le pays où ils vivent, ne suppprimeront jamais le péril que contient leur hétérogénéité.. Leur cœur sera peut être, et avec ferveur, français ou anglais ; leur pensée, qu'ils ne sont pas maîtres de changer, les trahira toujours. Et c'est tellement incontestable que, citant pour un autre ordre d'argumentation M. Marcel Déat, l'auteur (M. de Férenzy) consigne ceci : « Nous avons constaté les effets de la solidarité juive au détriment de la Nation et même du Parti, dans le socialisme unifié. » Au lieu de solidarité, qui suppose un acte raisonné, disons propension ethnique, la conclusion sera la même. »

Et l'auteur de cette réplique, M. Léon de Saint-Valéry, de conclure : « Nous voilà en complète contradiction avec l'auteur. M. de Férenzy est catégorique : pour lui, le Juif est un citoyen pareil à l'ensemble et qui relève seulement d'une confession religieuse différente. » *(La France nouvelle,* mars 1936)

Voilà bien toute l'équivoque qui gît au fond de l'argumentation de M. de F. : il fait abstraction de tout ce que les Israélites eux-mêmes affirment concernant le caractère particulariste de la nation juive, caractère toujours persistant malgré le mélange des Juifs aux autres nations. Et c'est précisément ce caractère persistant qui fait qu'un Juif ne sera jamais pleinement français comme un catholique, un protestant ou un libre penseur français.

D'ailleurs, M. de F., malgré ses efforts pour rapprocher la religion juive de la religion chrétienne et en atténuer les divergences (nous devrions plutôt écrire : les oppositions [1]), est bien obligé d'admettre « la presque totale incompatibilité entre la stricte observance de cette loi et l'assimilation, entendons par là l'adaptation à la vie normale, aux us et coutumes, aux devoirs sociaux et professionnels en pays chrétiens » (p. 92).

Cet aveu suffit à lui seul à démontrer combien l'auteur, en vue de rallier à la noble cause qu'il

[1] Cette opposition a été bien mise en relief par le R. P. Devaux, dans une conférence faite à Strasbourg le 21 janvier dernier, conférence non encore publiée, mais qui paraîtra prochainement dans le *Bulletin catholique de la Question d'Israël.*

défend, aurait mieux agi en gardant les nuances nécessaires et en ne présentant point ses thèses de rapprochement avec les Juifs d'une manière qui effarouche l'histoire impartiale et fait violence aux faits eux-mêmes.

7. — **La mystérieuse Internationale juive** [1], de M. Léon de Poncins, nous rejette dans un domaine d'idées et de faits entièrement opposé à l'ambiance que s'est efforcé de créer M. de Férenzy.

Dans un précédent ouvrage, *La Franc Maçonnerie d'après ses documents secrets* (320 p., 15 f., Beauchesne), M. de Poncins, à l'aide de documents originaux juifs et maçons, avait montré, dans son dernier chapitre surtout, « l'influence juive dans la franc maçonnerie. » Aujourd'hui il envisage exclusivement le problème juif. Son livre pourrait s'intituler : « Les Juifs peints par eux-mêmes, » car l'auteur s'est volontairement limité à recueillir, à authentifier, à classer et à présenter, presque sans commentaire, des textes émanant des plus hautes personnalités de l'Internationale Israélite (p. I).

La race juive, la religion juive, la nation juive, par le fait même de la solidarité, de l'exclusivisme, de la communauté d'esprit et d'intérêt qui s'y affirment, se présentent comme inassimilables aux autres races, religions et nations. De là un antagonisme inévitable ; de là, de la part des Juifs, un esprit révolutionnaire redoutable à tous :

« Il n'est pas besoin d'une direction centrale unique pour expliquer l'unité d'action du Judaïsme. L'exclusivisme religieux, la solidarité de race, la communauté d'esprit et d'intérêt suffisent amplement. C'est l'aspiration révolutionnaire et messianique de toute une race plutôt qu'une conspiration politiquement organisée, tendance que Bernard Lazare résume ainsi : « Le Juif est antisocial dans une société à base chrétienne (ou religieuse plutôt) ; or quelle autre base la société a-t-elle ? » D'ailleurs, comme le disent fort justement les Tharaud : « L'esprit révolutionnaire est autrement haïssable quand il n'est pas le simple produit d'une fantaisie individuelle, mais l'expression d'une race tout entière » *(Quand Israël n'est plus roi*, p. 233).

C'est l'influence de la race juive que M. de Poncins examine dans le monde moderne, et notamment dans la finance et la révolution, — l'Internationale de l'or et l'Internationale du sang.

L'Internationale du sang ! Dispersés et réduits depuis 2000 ans à l'impuissance, les Juifs ont toujours été d'amers révoltés ; aussi les trouve-t-on mêlés à toutes les révolutions modernes, dont ils sont un des éléments dirigeants les plus actifs. L'auteur examine successivement le rôle des Juifs dans le bolchevisme russe, dans le bolchevisme hongrois, dans le mouvement révolutionnaire allemand, dans le socialisme mondial.

L'Internationale de l'or ! M. de P. affirme ici sans ambages que « durant tout le cours de leur histoire, les Juifs n'ont jamais fait de travail productif, mais ont toujours été des manieurs d'argent : courtiers, intermédiaires, banquiers, commerçants, usuriers, etc. » Et il proteste contre « l'objection spécieuse selon laquelle ils seraient devenus des manieurs d'argent parce que toutes les autres carrières leur auraient été fermées » (p. 186). Le capitalisme moderne est le résultat de l'influence prépondérante des Juifs depuis la Renaissance. Et aujourd'hui, à la tête de la finance internationale, les Juifs, alliés de la Révolution, sont à l'origine « de ce grand drame du XX^e^ siècle dont la guerre de 1914, puis le bolchevisme, ont été jusqu'ici les principaux épisodes et qui risque de s'achever par l'asservissement de toute l'humanité à un mystérieux pouvoir d'argent servi par la plus atroce des tyrannies politiques » (p. 216).

Il nous semble inutile de discuter ces assertions : Bernard Lazare nous a dit lui même dans quelle large mesure elles sont fondées. Enlevons-leur ce qu'elles peuvent présenter de trop absolu. Disons même qu'un certain nombre de Juifs répugneraient aux procédés dénoncés par M. de Poncins. Constatons néanmoins avec l'auteur, avec Bernard Lazare et tant d'autres, la part prépondérante prise par *des* Juifs dans les révolutions mondiales, dans l'asservissement des peuples aux puissances d'argent. Et, en raison d'une solidarité qui ne se dément jamais, craignons de ne point trouver chez *les autres Juifs* l'opposition souhaitable aux entreprises des plus puissants d'entre leurs frères de race.

M. de Poncins examine les diverses solutions possibles au problème juif. L'assimilation ? Inconcevable. Le Sionisme ? « La majorité des Juifs n'éprouve aucune envie de quitter la profitable exploitation des peuples chrétiens pour l'aride territoire de Palestine. » Reste « le Ghetto, » qui doit signifier simplement « les dispositions protectrices, qui maintenaient l'ordre entre les deux sociétés (chrétienne et juive) en les séparant l'une de l'autre par l'habitation et même par le vêtement » :

« De même qu'un homme fort et armé peut vivre dans le voisinage d'un ennemi sans en être molesté, s'il s'en fait à la fois craindre et respecter, de même la cité chrétienne peut vivre pendant des siècles au contact de la cité juive sans trop en souffrir.

Le moment actuel fait toucher aux Français ce qu'il leur en revient de s'être créés, en Europe, les zélateurs de la Révolution, comme aussi à beaucoup de conservateurs, monarchistes ou autres, d'être devenus ses complaisants. C'est à ces derniers que s'adresseraient mes objurgations, si ma voix pouvait avoir assez de portée pour les ramener à la clairvoyance ; nullement aux Juifs qui ne font, en poursuivant leur action dissolvante sur la cité chrétienne, qu'obéir à une fatalité historique.

Cette fatalité, je la résume en trois points :

a) Les Juifs sont restés une nation ;

b) Cette nation est persuadée que l'Empire du monde lui appartient ;

c) Elle n'a le moyen de le réaliser que par la corruption des esprits qui amène la décomposition sociale.

Pour conclure, il faut, pour première condition de notre émancipation, revenir au système de nos Pères en ces trois autres points :

a) Ne traiter les Juifs que comme des étrangers et des étrangers dangereux ;

b) Reconnaître et abjurer toutes les erreurs philosophiques, politiques et économiques dont ils nous ont empoisonnés ;

c) Reconstituer dans l'ordre économique, comme dans l'ordre politique, les organes de la vie

[1] Léon de Poncins. — La dictature des puissances occultes. *La mystérieuse Internationale juive*. — In-12 de II-290 p., 15 f. — Paris, Beauchesne.

propre, qui nous rendaient indépendants d'eux et maîtres chez nous. »

Nous sommes loin des idées de M. de Férenzy ! Cette longue citation n'est pas de M. de Poncins ; elle est du marquis de la Tour du Pin qui donnait (en 1907) ces conclusions « anti-juives » dans son ouvrage immortel : *Vers un ordre social chrétien.* M. de Poncins ne fait que les rapporter...

8. — C'est peut-être dans le tout récent livre du P. J. Bonsirven, S. J., **Juifs et Chrétiens** [1], que l'on pourrait trouver la conclusion souhaitable à l'irritant et complexe problème juif. Elle est esquissée dans le chapitre final : *Comment fraterniser ?*

Le R. P. commence par rappeler que le Christianisme se présente dans l'histoire comme l'accomplissement du Judaïsme, et par conséquent qu'une réelle communauté d'idées, même religieuses, doit pouvoir servir de trait d'union. Néanmoins, il faut constater que « les deux religions restent actuellement irréductibles et inconciliables. » Toutefois, sans déloyauté, « leurs membres peuvent se réconcilier » et « il semble qu'on peut tout accorder en se mettant sur le terrain des faits. »

Tout d'abord, il faut éliminer les idées fausses qu'on se forge les uns des autres. Directement, en cherchant à s'instruire. Le plus souvent, les chrétiens « vont, de très bonne foi, se renseigner en des écrits que des accents de haine ou de dédain devraient discréditer ; ils y retrouvent les éternelles assertions sur les abjections et les infamies du Talmud, les mêmes citations, ou fausses, ou tronquées, ou démenties par le contexte ; ils répètent aveuglément toutes les imputations dont on charge si facilement les Juifs : devoir de voler, de tromper, de tuer les chrétiens... » — « Nous avons, continue le P. Bonsirven, constaté dans les publications des Juifs qu'ils ne sont pas mieux informés sur notre compte : quelle étrange théologie ils nous attribuent, sur la foi qui violente la raison et qui dispense des œuvres, sur la grâce qui supprime la liberté... ! On voit bien qu'ils n'ont jamais étudié le plus humble manuel d'instruction religieuse catholique. » (P. 267 268).

Pour éclairer les uns sur les autres Juifs et Chrétiens, des points de contact des associations peut-être, comme il s'en est formé en Amérique, pourraient être utiles. Mais le moyen le meilleur, efficace quoique indirect, ce sont « les relations amicales ou simplement sympathiques. » Les préventions invétérées résistent à des réfutations imprimées ou verbales ; elles tombent devant l'expérience. Ici, le R. P. touche le point délicat du problème juif, point que nous avons déjà fortement marqué avec plus d'un auteur. Ces relations amicales, dit-il, *supposent d'abord* [de la part des Juifs] *l'extinction de tout esprit et de toute habitude de caste et de clan, la fusion parfaite de l'élément minoritaire dans la société où il vit, sa collaboration loyale aux tâches communes.* On nous assure qu' « en France et dans tous les pays où ils ont reçu un accueil large et sincère, les Juifs se sont promptement assimilés, professant ne vouloir se distinguer de leurs nouveaux compatriotes en rien, si ce n'est par la religion... » Comment peut-on donc encore les accuser de particularisme ? C'est que « la prospérité de ces citoyens juifs attire d'autres Juifs, heureux de fuir leur patrie, marâtre et affamée, de l'Europe centrale. Ces nouveaux venus apportent un esprit de clan et un particularisme inentamé. » qui retarde ou paralyse leur assimilation et donne à tous « l'impression que le Judaïsme se maintient comme un bloc irréductible. » On nous assure encore que « les Juifs, français depuis des générations, souffrent du particularisme de leurs coreligionnaires récemment immigrés, » et qu'ils « travaillent à le résorber » ; mais que « tout en les désapprouvant, ils ne peuvent les désavouer ni se désolidariser totalement d'avec eux. » (P. 271).

Voilà bien le point précis que nous avons relevé chez d'autres auteurs déjà. Tout sympathique qu'il soit aux Juifs, le P. Bonsirven ne peut manquer de le signaler. Le sénateur Boret semble avoir exprimé la juste vérité en écrivant (cité par Bonsirven, p. 275) :

« A mon avis, le racisme constitue une faute. Dans la mesure où la population israélite se mêle à la vie d'un pays et fait corps avec lui, elle ne peut être qu'utile à la vie collective. Dès l'instant, au contraire, que les colonies israélites, refusant de se mêler à la vie nationale, affirment un caractère racial, il se produit inévitablement des réactions allant parfois jusqu'à l'antisémitisme. »

En pratique, les choses sont loin de se présenter sous cette forme simpliste. *Certains* Juifs, de *nombreux* Juifs sont parfaitement assimilés et l'on peut collaborer sans arrière-pensée avec eux sur le terrain national, familial, professionnel ; mais est-ce le cas de la totalité, et même de tous les Juifs français depuis des générations ? C'est là le point d'interrogation qu'il est permis de poser.

D'ailleurs, toutes ces considérations sont étrangères à l'idée centrale du livre du P. Bonsirven, qui est le livre d'un prêtre, d'un apôtre qui veut, sur le terrain des faits et en analysant la psychologie des conversions acquises, montrer les voies par où les Juifs sincères, tourmentés par des aspirations religieuses impérieuses, doivent passer pour venir au Christ, leur frère. Tel est l'objet de la première partie : *Comment les Juifs deviennent Catholiques.* La seconde partie : « *Vous serez mes témoins à Jérusalem et en Judée* », après avoir rappelé quelles œuvres d'apostolat auprès des Juifs existent déjà chez les catholiques et chez les protestants, fait une esquisse des « principes théoriques et pratiques » qui doivent diriger les œuvres catholiques ayant pour objet la conversion des Juifs. (Il serait bien utile que le R. P., s'inspirant lui-même de ce chapitre, publiât une sorte de catéchisme à l'usage des Juifs désireux de connaître le christianisme). Enfin l'objet de la troisième partie : *Fraternisation entre Juifs et Chrétiens,* est suffisamment indiqué par le titre ; nous en avons retracé et discuté plus haut les conclusions générales.

* * *

On le voit donc, la Question juive, la question du rapprochement entre Chrétiens et Juifs, est très complexe et doit tenir compte de bien des données diverses. D'une part, ce rapprochement est non seulement utile, mais désirable, mais né-

[1] Joseph Bonsirven, S. J. — *Juifs et Chrétiens.* — In-12 de 282 p., 15 f. — Paris, Flammarion.

cessaire, si le chrétien veut accomplir à l'égard du peuple d'Israël la mission de charité et de bonté qu'il se doit d'accomplir à l'égard de tous ceux qui sont en dehors du bercail et qu'il s'agit d'y amener. Mais d'autre part, ce rapprochement ne saurait se faire au détriment de la vérité religieuse et de la sécurité politique et sociale. D'où il suit qu'ici la charité ne suffit pas : la prudence s'impose. Autant il faut être bon pour les personnes, autant il faut éviter de prendre une attitude préjudiciable aux intérêts de la patrie. Les exemples de noble attitude, de dévouement, de patriotisme indiscutable apportés dans le premier des ouvrages ici recensés, ne sauraient nous faire illusion. Il convient de considérer non ce qui est le fait d'âmes d'élite et, partant, exceptionnel. Il faut voir l'ensemble et le jeu normal des causes et des effets.

Comptes rendus Bibliographiques

Epîtres de S. Paul. *Méditations intimes*, par un Groupe de prêtres. — 2 vol. in-12 de 634 et 536 p. à 10 f. le vol. broché, relié 13 f. — Paris, Desclée et Cie.

Ce n'est pas un nouveau commentaire que nous apportent ces deux volumes. Il n'y faut pas chercher un travail d'exégèse, une étude scientifique qui seraient un complément à tant d'ouvrages déjà publiés sur les Epîtres de S. Paul.

Le but poursuivi par les auteurs est tout différent. Il s'agit de mettre à la portée du lecteur, pour en nourrir sa vie spirituelle, les enseignements si divers, si substantiels, et toujours si actuels, que l'Apôtre exposait aux premiers chrétiens.

Et pour atteindre ce but, voici la méthode utilisée. Chaque épître est précédée d'un résumé très bref de la doctrine qu'elle renferme. Les chapitres en sont ensuite reproduits, mais chacun d'eux est partagé en fragments plus ou moins longs ; de chacun d'eux se dégagent une ou plusieurs vérités, mises en relief pour être proposées à la méditation. Celle-ci prend la forme d'une courte exhortation placée sur les lèvres du divin Maître s'adressant à son disciple. Exhortation simple, très claire, très suggestive de résolutions pratiques. Ce n'est pas de la dévotion purement sentimentale qui en résulte, mais une spiritualité qui est comme un écho de la forte vie chrétienne prêchée par l'Apôtre, à base de sacrifices personnels et d'efforts persévérants sur soi-même.

L'ouvrage est écrit sans aucune prétention littéraire. Il se lit aisément et convient à tous ceux, prêtres, religieux ou laïcs, qui veulent une piété solide, éclairée et généreuse. Nos confrères y comprendront mieux la doctrine de S. Paul et pourront l'adapter plus facilement à nos contemporains.

P. BAETEMAN. — **Les Filles de la Charité en Missions.** — Deux vol. in-8 de 280 p., avec nombreuses illustrations, 20 f. — Poussin, Evreux.

Traiter d'une manière complète un pareil sujet eût été un immense travail. Aussi, pour se cantonner dans de justes limites, le P. Baeteman s'est-il contenté d'une simple esquisse. Il retrace dans une série de notices l'activité des Filles de la Charité dans tous les pays de missions où leur apostolat s'est exercé. Chacune de ces notices est conçue d'après un plan uniforme : d'abord un bref aperçu historique, puis une biographie très succincte des Sœurs qui ont joué un rôle particulièrement important dans le lieu dont il s'agit ou qui ont offert un exemple plus parfait de la pratique des vertus religieuses.

Le tout constitue une histoire extrêmement édifiante à tous égards ; on y admire tour à tour un zèle, une abnégation, une humilité et une charité allant jusqu'à l'héroïsme et parfois jusqu'au martyre joyeusement accepté. Sa lecture fera connaître et estimer encore davantage une Congrégation religieuse qui a produit tant et de si nobles dévouements.

Maurice PONTET, S. J. — **La Vie humaine.** Conférences religieuses données à Saint-Joseph de Marseille. *Carême 1936.* — In-12 de 164 p., 7 f. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

Le P. Pontet s'est efforcé, cette année, de redécouvrir le sens religieux de quelques actes de notre vie, des plus nécessaires, des plus communs. La vie humaine, si banale qu'elle apparaisse, est une *course* vers Dieu. Jésus-Christ, qui a voulu vivre cette vie, a voulu « passer par tous les méandres de nos actes... Beaucoup plus que de gestes exceptionnels, son existence se compose d'actes communs, normaux, obligatoires à quiconque est homme. » Et cependant... Qui est-il ? D'où vient-il ? Où va-t-il ?

Ainsi, à l'image de Jésus l'homme est plus qu'un être profane et simplement terrestre. Il suffit de le regarder, lui aussi, vivre sa vie en quatre battements essentiels, depuis l'*enfance*, où elle débute, jusqu'à la *mort*, où elle se consomme en passant par la *table*, où elle se restaure et par l'*amour* où elle se perpétue. Nous voyons que ces actes, par des aspects que la psychologie élémentaire découvre, sont sacrés, orientés vers le haut, ouverts au divin. Nous sommes bien les fils de Dieu, et ce caractère admirable, nous le découvrons à même notre vie, dans la profondeur de notre essence.

L'orateur, on le voit, continue le « genre » qu'il avait abordé l'an dernier dans ses conférences sur la *prière*. De la simple considération des états humains et des réalités les plus immédiates il sait s'élever aux vérités divines et aux enseignements de la foi. Bonne méthode, bien susceptible de séduire les esprits contemporains.

A. MOLIEN, prêtre de l'Oratoire. — **La liturgie des Saints : la Vierge Marie et S. Joseph.** — In-8 de 190 p., 11 f. — Aubanel aîné, Avignon.

Dans le volume où il étudiait la liturgie des Saints en général (cf. *Ami* 1933, p. 349), le P. Molien annonçait la publication prochaine d'un nouveau travail consacré spécialement à la Sainte Vierge et à S. Joseph. C'est aujourd'hui chose faite. La Sainte Vierge y occupe une place largement prépondérante, ce qui n'a rien de surprenant, étant donné l'ancienneté de son culte et la multiplicité de ses fêtes. L'auteur a envisagé surtout le côté historique et s'est appliqué à retracer tant l'évolution de la piété chrétienne envers les deux Saints dont il s'agit que l'origine de chaque fête en particulier. Le mot « fête » doit être entendu ici dans un sens assez large : il signifie toute manifestation de culte ; c'est ainsi que le Rosaire, le mois de mai, les litanies de Lorette, l'*Angelus*, la consécration du samedi à Marie font chacun l'objet d'un chapitre. Chemin faisant, les textes du bréviaire et du Missel sont brièvement commentés.

Ainsi le P. Molien poursuit la tâche qu'il s'est tracée, reprenant pour ainsi dire en sous-œuvre le travail de Dom Guéranger, en l'harmonisant avec les données actuelles de la science liturgique qui a marqué en ces derniers temps des progrès considérables. Cet ouvrage, comme les précédents, se lit avec le plus vif intérêt, en raison de la somme importante des renseignements qui s'y trouvent réunis et qu'on décou-